





après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées. Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

Type d'emploi	Durée de référence*
Tout type d'emploi	5 jours

^{*} Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt initial est à adapter selon :

- · l'âge,
- les comorbidités éventuelles (pathologies chroniques cardio-pulmonaires, rénales ...), une surveillance particulière s'impose pour les personnes fragilisées,
- les complications éventuelles (bronchite, pneumonie bactérienne secondaire...),
- la sévérité et la durée des symptômes (fièvre, céphalées, asthénie, courbature),
- la persistance d'une asthénie marquée après la phase d'état.

Une information rassurante délivrée à votre patient :

- respecter les règles d'hygiène pour limiter la contagion : se laver les mains plusieurs fois par jour, surtout en cas de toux ou d'éternuements, éviter les contacts avec les personnes contaminées,
- se faire vacciner au moins deux semaines avant l'apparition de l'épidémie grippale est le seul mode de prévention contre la grippe saisonnière,
- · la toux peut durer une dizaine de jours,
- dans la majorité des cas, la grippe guérit sans séquelles avec un traitement simple sans antibiotique.

Sources

Ecogrippe 2006: XII*m* journée nationale des GROG Official Disability Guidelines, 18** edition, 2013. Medical Disability Advisor, Reed group, 5** Edition, 2005. Guide d'utilisation des arrêts de travail, Espagne, 2**m** édition.



^[1] www.has-sante.fr